

# États-Unis: une loi fédérale valide le permis de spammer

Après le vote de la loi «CAN SPAM», les sociétés de marketing direct sont en position de force pour arroser d'e-mails commerciaux non sollicités les internautes, tant que ceux-ci n'ont pas exprimé leur volonté d'être retirés des fichiers. C'est la victoire de l'opt-out sur l'opt-in.

«Noël est en avance pour les spammeurs». Ray Everett Church, directeur d'une société américaine, qui vend des technologies "antispam" (ePrivacy Group), ne cache pas son dépit. Interrogé par le quotidien Wall Street Journal, il réagit à l'adoption par la Chambre des représentants des États-Unis d'une loi fédérale censée lutter contre la prolifération de courriers électroniques commerciaux non sollicités dans les boîtes aux lettres internet. Une loi baptisée "CAN SPAM" (Controlling the Assault of Non Solicited Pornography and Marketing Act).

Pour nombre d'observateurs, le texte ne fait ni plus ni moins que légaliser une pratique que l'ensemble de la communauté internet s'accorde à dénoncer comme l'un des pires fléau: il autorise l'envoi de messages publicitaires aux internautes, sans leur permission. L'expéditeur de ce genre de courrier doit seulement fournir au destinataire une adresse valide, pour lui permettre d'exprimer sa volonté de ne plus figurer sur sa liste marketing. Alors qu'il est notoire que les adresses de réponse incluses dans les spams servent non pas à désabonner l'internaute, mais surtout à vérifier que son adresse est bien valide...

Suite de l'article : ZDNet

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le mercredi 26 novembre 2003**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3761-etats-unis-loi-federale-valide-permis-spammer.html>